



Paris le 30 août 2018

Cher Dirigeant,

Vous êtes sans doute déjà informé de la modification du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport), le faisant passer à quatre Unités Capitalisables et ainsi, le rendant moins accessible à tous les candidats.

Sachez que la branche professionnelle, vous représentant, que vous soyez dirigeant ou salarié, a créé des Certificats de Qualification Professionnelle donnant les mêmes prérogatives en termes d'emploi et de fonction que les diplômes proposés par la Fédération Française d'Équitation et le Ministère gérant les sports et la jeunesse.

Le contenu de ces Certificats de Qualification Professionnelle est axé sur les compétences exigées par le travail demandé dans nos établissements équestres. Les formations au CQP laissent une grande latitude aux tuteurs, donc à vous qui accueillez ces stagiaires durant leur cursus de certification.

Ces certifications permettent d'accéder à des emplois d'assistant-moniteur (CQP ASA), de moniteur (CQP EAE) et de guide de tourisme équestre (CQP ORE).

Pour en savoir plus

- Rendez-vous sur le site de la CPNE-EE (Commission Paritaire Nationale des Emplois dans les Entreprises Équestres) : www.cpne-ee.org/
- Contactez votre Commission Régionale IDF par mail : idf.cpre.ee@gmail.com
- Contacter le président de Région IDF : Philippe Georges Moreau au 06 61 51 83 16
- Contactez le secrétaire de Région IDF : Emmanuel Feltesse 06 86 58 70 84

Sincères Salutations

Philippe Georges Moreau
Président de la CPRE IDF